

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Il n'y a pas de « dérapage » des finances des collectivités territoriales**

Le ministre du budget vient d'annoncer que le déficit de l'ensemble des administrations publiques françaises est estimé à 50,3 milliards d'euros, soit 2,7 % du produit intérieur brut, au lieu de 2,4 %. Cette différence est due, selon lui, pour les deux tiers, « à un dérapage des dépenses des collectivités locales qui n'ont pu dégager suffisamment d'autofinancement pour financer leurs investissements ».

**L'AMF estime qu'on ne peut accuser les collectivités territoriales de mauvaise gestion et tient à rappeler au Gouvernement que :**

- les collectivités territoriales ne peuvent emprunter que pour financer leurs dépenses d'équipement, contrairement à l'État qui s'endette pour financer son déficit de fonctionnement ;
- la dette totale des collectivités s'élève à 136 milliards, celle de l'État atteignant 1 027 milliards, alors qu'elles réalisent 72 % des investissements publics civils\*. Ces investissements ont été autofinancés en 2007 à hauteur de 70% ( soit 36 milliards), ce qui n'est pas le cas pour l'Etat ;
- au moment où les dotations de l'État et les recettes fiscales stagnent, les collectivités sont dans l'obligation, pour financer une partie de leurs investissements, qui bénéficieront aux générations futures, de recourir à l'emprunt. Tel a été le cas en 2007 : elles ont emprunté environ 20,7 milliards d'euros et en ont remboursé 14,4.

**L'AMF regrette cette nouvelle stigmatisation, alors même que la Conférence nationale des exécutifs avait engagé un processus pour rétablir des relations de confiance entre l'Etat et les collectivités territoriales pour une remise à plat de l'ensemble des politiques publiques et de leur financement.**

\* Les dépenses d'équipement des collectivités territoriales ont progressé de + 8 % en 2007 (+ 3 milliards d'euros), ce qui correspond à l'évolution habituelle constatée en fin de cycle du mandat municipal notamment. En 2000, l'évolution constatée était de + 12 % par rapport à l'année précédente (+ 2,6 milliards d'euros), soit un niveau d'évolution sensiblement équivalent.

**Contact Presse :**  
**Marie-Hélène GALIN**  
**Tél. 01 44 18 13 59**  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)